

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
12/12/13

Dossier complet le
12/12/13

N° d'enregistrement
F08213P0655

1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,9 ha sur la commune de LHUIS (01)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51	Défrichement portant sur une superficie inférieure à 25 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 0.9 ha de bois, peuplés de :

- Chênaie-charmaie mésoxérophile calcicole;
 - Bois occidentaux de Quercus pubescens;
 - Bois occidentaux de Quercus pubescens, faciès ouvert;
- cf. Carte des formations végétales

4.2 Objectifs du projet

Défrichement dans le cadre d'une exploitation de carrière de calcaire

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches.

L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par le chemin de desserte situé au sud.

Ces travaux s'étaleront sur 30 ans.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux de défrichement seront réalisés au fur et à mesure de l'avancée du front de taille de la carrière. Ils s'étaleront sur une durée de 30 ans.

Le phasage du défrichement sera en corrélation avec les 6 phases quinquennales de la carrière.

Le sens de progression du défrichement est illustré sur le plan du projet. Est également joint à la présente demande le plan de réaménagement de la carrière.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Autorisation de carrière (ICPE)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	0.9 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de LHUIS (01)
Section C
Lieu-dit La Roche Gallu
Parcelle 73 pour partie

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 30'35 " E Lat. 45 ° 45' 09" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autorisation de défrichement du 23/02/1983

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de granulats par la société ENTREPRISE MOREL

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Boisement sur 0.9 ha :

- Chênaie-charmaie mésoxérophile calcicole;
- Bois occidentaux de Quercus pubescens;
- Bois occidentaux de Quercus pubescens, faciès ouvert;

cf. Carte des formations végétales

Ce boisement fait partie d'un bois géré par l'ONF

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 2/03/2001
la zone à défricher est classée NCc, zone dédiée aux carrières

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains objets du défrichement sont inscrits dans deux ZNIEFF de type II "Bas Bugey" (NR : 01230003) et "Iles du Haut-Rhône" (NR : 0123). La ZNIEFF de type I "Défilé de Malarage" (NR : 0119) se situe à une centaine de mètres au Sud/Ouest des terrains à défricher.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection éloignée de captage AEP se situent à 800 m au nord/est du site à défricher
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument protégé le plus proche est le château de Mésieu, situé sur la commune de CREYS-MEPIEUX et dont le périmètre de protection se trouve à 1 200 m au sud du site à défricher
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le SIC FR8201641 "Milieux remarquables du Bas-Bugey" est un site morcelé dont 1 entité se situe à environ 400 mètres des terrains à défricher. Un second SIC, FR8201727 "L'Isle Crémieu" se situe à environ 1km du projet. L'incidence du projet sur ces zones Natura 2000 a été traité dans l'étude écologique.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement entraînera la perte d'habitats de reproduction et/ou d'hivernage pour : - 12 espèces d'oiseaux ubiquistes et forestières communes; - une espèce de papillon diurne : la Bacchante; - une espèce de reptile : le Lézard vert; - une espèce d'amphibien : le Crapaud commun A ce titre une DDEP, détaillant les mesures pour éviter, réduire et compenser la perte d'habitats, a été déposée en préfecture. Ces mesures sont présentées au § 7 ci-après.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un impact sur les ZNIEFF de type II "Bas Bugey" et "Iles du Haut-Rhône" car 0.9 ha de boisements situés dans l'emprise seront défrichés. Cet impact est à modérer au regard de l'étendue de ces ZNIEFF : 278 432 ha pour la première et 4 407 ha pour la seconde. Aussi, peu d'espèces citées dans les ZNIEFF ont été inventoriées dans l'emprise du défrichement. De plus, des mesures (décrites au § 7) permettent de compenser les impacts sur les habitats et les espèces concernées par les ZNIEFF.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement entraînera la consommation de 0.9 ha de bois. Cet impact sera compensé par le reboisement de 4.2 ha : - 2.5 ha sur la parcelle 644 de la commune de LHUIS, dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF durant l'exploitation de la carrière, - 1 ha sera planté ce qui correspondra à un reboisement clair à l'état final sur le site de l'ordre de 1.7 ha
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de défrichement sont générateurs de bruit lié au fonctionnement d'engins mécaniques (tronçonneuse, tracteur et grumier)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet impact sera faible du fait de l'isolement du site et du caractère temporaire des travaux de défrichement (environ 15 jours tous les 5 ans)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des engins utilisés Cet impact sera négligeable vis-à-vis des riverains dont les plus proches se trouvent à vol d'oiseau à 1 300 m au nord et à l'est.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux réalisés de jour
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gaz d'échappement des engins utilisés</p> <p>Cet impact sera négligeable vis-à-vis des riverains dont les plus proches se trouvent à vol d'oiseau à 1 300 m au nord et à l'est.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux généreront uniquement des déchets végétaux qui sont non inertes et non dangereux</p> <p>Ces derniers seront évacués du site</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude écologique a été menée sur le site de Lhuis et ses abords. Suite à cette étude, la présence d'espèces protégées a été mise en évidence. En conséquence, un dossier de demande de dérogation aux articles L.411-1 et L411-2 du code de l'environnement a été rédigé. Ce dossier décrit les mesures prises pour éviter, réduire et compenser la destruction d'habitats et/ou d'individus impactés. Outre les mesures d'évitement et de réduction, des mesures compensatoires proportionnées aux impacts ont été définies. Pour cela, deux conventions ont été établies. La première convention, signée entre l'entreprise MOREL et l'ONF, permet :

- la réalisation de mesures de gestion et l'entretien de zones boisées en faveur de la Bacchante (4,6 ha sur les parcelles cadastrales 73 et 294) ;
- la plantation d'essences d'arbres et d'arbustes favorables à l'avifaune (2,5 ha sur la parcelle cadastrale 644) ;
- la mise en place d'un îlot de sénescence (3,5 ha sur la parcelle cadastrale 73).

La seconde convention a été établie entre l'entreprise MOREL et la commune de Lhuis afin de s'assurer de la pérennité de ces mesures pendant toute la durée de l'exploitation.

En conclusion, du point de vue écologique, toutes les démarches nécessaires ont été réalisées pour compenser la perte de 0.9 ha de boisements favorables à la faune protégée locale (Cf. Plan parcellaire d'implantation des mesures de conservation)

De plus, 1 ha sera planté ce qui correspondra à un reboisement clair à l'état final sur le site de l'ordre de 1.7 ha (Cf. Plan de réaménagement de la carrière)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte des formations végétales (occupation des sols : § 5.1)
Carte du patrimoine naturel remarquable (§ 5.2 enjeux environnementaux)
Plan parcellaire d'implantation des mesures de conservation (mesures relatives au milieu naturel, enjeux environnementaux § 5.2 et incidences § 6.1)
Plan de réaménagement de la carrière
Extrait du plan parcellaire
Convention d'usage COMMUNE DE LHUIS/ENTREPRISE MOREL
Convention ONF/ENTREPRISE MOREL

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vaupe

le.

10/01/2013

Signature

